

Paris, le 21 avril 2017

Election Présidentielle 2017 **La FNATH lance une enquête auprès des électeurs handicapés**

Depuis le début de la campagne électorale, la FNATH se mobilise pour une participation pleine et entière des personnes handicapées à cette étape importante de la vie citoyenne. A la veille du premier tour de l'élection présidentielle, la FNATH met en place une adresse mail (elections@fnath.com) pour que les personnes handicapées confrontées à des difficultés puissent l'interpeller.

Pour participer à la vie de la Cité et exprimer leur choix politique de manière éclairée, les personnes handicapées ont tenté de lire les programmes des candidats en cliquant sur des sites internet peu accessibles ou en regardant des débats télévisés peu accessibles ou des clips de campagne pas toujours traduits en langue de signes. Comme tous les citoyens, elles vont pouvoir voter dès dimanche à condition que les bureaux de vote soient accessibles.

L'accessibilité des bureaux de vote

Les lieux de vote doivent être accessibles : il ne s'agit pas uniquement de prévoir l'accessibilité à l'intérieur de la salle, mais aussi son environnement (transports à proximité, chaîne de déplacement, places de stationnement...). Tous les types de handicap sont concernés : rampe, signalisation adaptée, contraste visuel et tactile, éclairage suffisant, lisibilité des bulletins de vote, étiquettes braille... Au moins un isoloir et les urnes doivent être accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Le vote est un acte personnel et l'électeur doit voter seul. Toutefois, les personnes handicapées peuvent se faire assister physiquement. Elles peuvent être accompagnées par un électeur de leur choix, qui n'est pas obligatoirement du même bureau de vote, ni de la même commune, qui peut rentrer dans l'isoloir et introduire l'enveloppe dans l'urne. Si la personne handicapée ne peut signer elle-même la liste d'émargement, l'électeur qui l'accompagne peut signer à sa place avec la mention manuscrite : « L'électeur ne peut signer lui-même ».

En savoir plus : Des élections sans entraves, brochure de la FNATH : www.fnath.org

Un mail pour faire part des difficultés

L'association met en place un mail (elections@fnath.com) dédié pour permettre à toutes les personnes handicapées de faire part en temps réel des difficultés d'accès rencontrées qu'ils s'agissent de la compréhension des débats télévisés et des professions de foi des candidats, de l'accès aux bureaux de vote et du vote en lui-même au sein du bureau de vote. Il est également possible contacter la FNATH via twitter et Facebook.

Contact Presse

François Verny

01 45 35 31 87

francois.verny@fnath.com

www.fnath.org

